

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MAI 2021**

La présente séance est tenue par visioconférence, sans la présence du public. L'enregistrement audio de cette séance sera déposé sur le site Internet de la Ville.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue par visioconférence, le lundi 17 mai 2021, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Sylvain Hudon

M. Vincent Bérubé
M^{me} Lise Bellefeuille
M. Mario Guignard
M. Simon Fissette
M. Steve Leclerc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Cédrick Gagnon, directeur général et greffier adjoint, et M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière.

Moment de réflexion

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consoeur et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

Adoption de l'ordre du jour

119-2021 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 3 mai 2021

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 72 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

120-2021 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021.

Adoption - Règlement numéro 6-2021 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'ajouter, dans les usages spécifiquement autorisés pour la zone Rd16, l'usage 6376 – Entreposage intérieur en général

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance de ce conseil tenue le 22 mars 2021 et que le premier projet de règlement numéro 6-2021 a été déposé à cette même séance;

ATTENDU qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 6-2021 depuis son dépôt;

ATTENDU qu'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU qu'avant l'adoption du règlement numéro 6-2021 le maire a fait mention de l'objet de celui-ci;

121-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement portant le numéro 6-2021, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'ajouter, dans les usages spécifiquement autorisés pour la zone Rd16, l'usage 6376 – Entreposage intérieur en général, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

Taxe spéciale – Centre Bombardier – Transfert à partir du surplus accumulé affecté

122-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE TRANSFÉRER, du surplus accumulé affecté vers le fonds général de la Ville, la somme de 8 371,23 \$, correspondant aux sommes accumulées à même une taxe spéciale de 0,06 \$ du 100 \$ d'évaluation imposable, appliquées en cours d'exercice 2020 au remboursement, en capital et intérêt, de l'emprunt réalisé pour les travaux de construction du Centre Bombardier.

Taxe spéciale – Véhicules municipaux – Transfert au surplus accumulé affecté

123-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE TRANSFÉRER au surplus accumulé affecté de la Ville la somme de 51 654,13 \$, correspondant aux sommes accumulées à même une taxe spéciale de 0,065 \$ du 100 \$ d'évaluation imposable, non utilisées pendant l'exercice 2020 pour voir au remboursement, en capital et intérêt, d'emprunts réalisés pour l'acquisition de véhicules municipaux.

Taxe spéciale – Autres bâtiments municipaux – Transfert au surplus accumulé affecté

124-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fisette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE TRANSFÉRER au surplus accumulé affecté de la Ville la somme de 7 420,61 \$ correspondant aux sommes accumulées à même une taxe spéciale de 0,04 \$ du 100 \$ d'évaluation imposable, non utilisées pendant l'exercice 2020 pour voir au remboursement, en capital et intérêt, des emprunts effectués pour des travaux de rénovation aux bâtiments de la Ville autres que le Centre Bombardier.

Taxe spéciale – Développement résidentiel – Transfert à partir du surplus accumulé affecté

125-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE TRANSFÉRER du surplus accumulé affecté vers le fonds général de la Ville la somme de 6 661,35 \$ correspondant aux sommes accumulées à même une taxe spéciale de 0,02 \$ du 100 \$ d'évaluation imposable, appliquées en cours d'exercice 2020 au remboursement, en capital et intérêt, d'emprunts réalisés pour les travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, et de finition de rue dans le cadre des projets résidentiels de la rue du Cheminot, de la rue de la Vigie, de l'Îlot de la Gare et de la Place du Boisé.

Taxe spéciale - Alimentation en eau potable - Transfert au surplus accumulé affecté

126-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE TRANSFÉRER au surplus accumulé affecté de la Ville la somme de 9 767,07 \$, correspondant aux sommes accumulées à même une taxe spéciale de 40 \$ par unité, non utilisées pendant l'exercice 2020 au refinancement de l'emprunt 9-2003 réalisé pour les travaux d'amélioration de l'alimentation en eau potable, incluant la construction de l'usine de filtration.

Centre Bombardier – Affectation au surplus accumulé affecté

127-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE TRANSFÉRER, du surplus libre de la Ville vers le surplus accumulé affecté au remboursement, en capital et intérêt, de l'emprunt réalisé pour les travaux de construction du Centre Bombardier, la somme de 42 155 \$, correspondant aux revenus accumulés en 2020 dans le cadre de la campagne de financement et non utilisés à ce jour.

Projet d'amélioration des infrastructures du Boisé Beaupré - Présentation au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives - Modification de la résolution numéro 39-2020

128-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE REMPLACER le troisième alinéa de la résolution numéro 39-2020, adoptée lors de la séance ordinaire du 10 février 2020, par le suivant :

QUE la Ville de La Pocatière désigne M. Cédric Gagnon, directeur général, comme la personne autorisée à agir en son nom et à signer pour elle tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Projet de réaménagement du Boisé Beaupré - Présentation au Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air - Modification de la résolution numéro 240-2020

129-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE REMPLACER le troisième alinéa de la résolution numéro 240-2020, adoptée lors de la séance ordinaire du 19 octobre 2020, par le suivant :

QUE la Ville de La Pocatière désigne M. Cédric Gagnon, directeur général, comme la personne autorisée à agir en son nom et à signer pour elle tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus, notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, la convention d'aide financière.

Règlement numéro 7-2020 sur la gestion contractuelle, sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires - Disposition de biens – Nomination du responsable

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a adopté, lors de la séance ordinaire du 10 août 2020, le règlement numéro 7-2020 sur la gestion contractuelle, sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires, lequel règlement est entré en vigueur le 12 août 2020;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 7-2020 inclut, à la section 4 du chapitre II, des mesures applicables à la disposition des biens;

CONSIDÉRANT que, suite au départ de M. Steeve Thériault en congé sans solde, il y a lieu de nommer un nouveau responsable pour l'application desdites mesures;

130-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE NOMMER M^{me} Danielle Caron, greffière, ou, en son absence ou son incapacité d'agir, M. Cédric Gagnon, directeur général, responsable de l'application des mesures relatives à la disposition des biens de la Ville, telles que libellées, lesdites mesures, à la section 4 du chapitre II du règlement numéro 7-2020;

D'AUTORISER M^{me} Caron ou M. Gagnon à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Politique de gestion des conditions de travail du personnel de direction de la Ville de La Pocatière 2019-2023 – Modification

131-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE MODIFIER le tableau de classification des postes de la Politique de gestion des conditions de travail du personnel de direction 2019-2023, tel qu'il appert du document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Les changements concernent le titre de coordonnateur des services horticoles, l'ajout d'un coordonnateur en loisir, et l'annulation des postes de Régisseur animation culturelle - Programmation loisirs et Coordonnateur du Centre Bombardier lorsque les ententes en cours avec le personnel en fonction seront terminées.

Embauche - Coordinatrice en loisir

CONFORMÉMENT à la recommandation du comité des Ressources humaines,

132-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ENGAGER M^{me} Ève-Marie Bélanger, à titre de coordinatrice en loisir, en qualité de cadre à temps complet, à compter du 18 mai 2021, aux conditions de travail déterminées par la Politique de gestion des conditions de travail du personnel de direction 2019-2023;

QUE M^{me} Bélanger soit intégrée à l'échelon 4 de la classe 3 de l'échelle salariale du personnel de direction.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2021, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie - Proclamation

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes

se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

133-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE PROCLAMER le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie sur le territoire de la Ville de La Pocatière et de souligner cette journée en hissant sur le mât de la Ville le drapeau fourni par la Fondation Émergence.

Autres sujets

Aucun sujet n'est ajouté.

Période de questions

Comme les citoyens ne peuvent assister actuellement aux séances du conseil, ils ont été invités à transmettre leurs questions de la manière indiquée sur le site Internet de la Ville.

Aucune question n'a été adressée au conseil avant la présente séance.

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

134-2021 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 8 h 15.